

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*LOI DE LA CAISSE DE PREVOYANCE DES EMPLOYES C. DE F. DE L'ETAT (AMENDEMENT)—*Suite.*

Hon. Graham—Pour permettre à M. Pottinger de devenir président caisse de prévoyance—7073.

Hon. Emmerson—Injustice pour vieux employés qui paient sans espoir jamais profiter de loi—7073.

Hon. Graham—Arrangements en cours—7073.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—7073.

Sanctionné—7435.

LOI DES CHEMINS DE FER (AMENDEMENT).

Hon. G. P. Graham—Dépose bill n° 20 modifiant loi des chemins de fer—253; pour réparer omission à loi de l'année dernières relatives aux procédures pour perception de dommages pour pertes—253.

1re lecture—253.

Hon. G. P. Graham—Propose 2e lecture—812; erreur commise l'année dernière en changeant dans loi conditions d'indemnisation pour bestiaux tués sur la voie—812; omission des exceptions de loi générale—812.

2e lecture, en comité—813.

M. R. L. Borden—Discute question de compétence des tribunaux—814; propose que cour d'échiquier soit désigné nommément comme cour compétente—815.

M. Pardee—Voudrait mieux laisser porte ouverte, si plus tard on veut donner compétence à d'autres tribunaux—815.

M. Lennox—Transport aux autres tribunaux serait favorable au public—816.

Hon. Graham—L'objet du bill est de faire passer progressivement c. de f. de l'Etat sous loi des c. de f.

Rapporté, lu 3e fois, adopté—822.

Sanctionné—4351.

LOI DES CHEMINS DE FER (AMENDT).

Hon. G. P. Graham—Dépose bill n° 21 pour modifier loi des chemins de fer—254; mettre chutes d'eau provenant des canaux sous contrôle du Gouvernement quant au prix que doit payer public aux concessionnaires de l'Etat—254

1re lecture—254.

2e lecture, en comité général—1179.

Hon. Graham—Pour donner à commission des chemins de fer pouvoir réglementer tarifs des compagnies d'énergie hydro-électrique auxquelles gouvernement loue pouvoirs d'eau—1180; rapports des compagnies, date de dépôt prolongée de juillet à août—1180; modification rapports—1180; pas d'intervention dans contrats de sous-location antérieure—1180; cas des chartes de chemin de fer autorisant exploitation d'énergie électrique—1180.

Article 1er—Différend entre porteur de bail et client, pouvoir de commission—1181.

M. R. L. Borden—Interprétation—1181.

BILLS DU GOUVERNEMENT: SANCTIONNES—*Suite.*LOI DES CHEMINS DE FER (AMENDT) *Suite.*

M. Sam. Hughes—Cas des locations consenties antérieurement par Gouvernement pour objet autre qu'électricité—1181

Hon. Graham—Pas d'intervention dans contrats anciens—1181; stipulation nouvelle dans tous contrats nouveaux—1181.

M. Porter—Cas de Trenton—1183.

M. Owen—Cas de Campbellford—1184; approuve bill—1184

Article 372—1184

Substitution rayée—1184.

Bill rapporté, lu 3e fois, adopté—1184.

Sanctionné—4351.

LOI DES CHEMINS DE FER (AMENDT).

Hon. Graham—Dépose bill n° 106 modifiant loi des chemins de fer—2538.

1re lecture—2538.

Hon. Graham—Propose 2e lecture—6494; 3 articles nouveaux—6495; compagnies étrangères exploitant voie ferrées au Canada, et compagnies canadiennes exploitant voie ferrée aux Etats-Unis—6495; date rapport commission des chemins de fer au Parlement—6495; bill Lancaster incorporé et limitation vitesse—6495.

M. Lennox—Opposé à pouvoir donné à commission de chemin de fer de taxer municipalités pour passages à niveau—6496; exemples américains—6497; opinion "Canadian Engineer"—6498; brochure Somerville—6500; la résolution préparée—6502; propose inscription au bill—3502.

Hon. Graham—Ajoute à article 3 paragraphe exprimant que l'argent du pays ne peut en aucune façon servir à exploitation—6503.

M. Lancaster—Mesure rétrograde—6503; Chambre s'est prononcée depuis 4 ans—6504; amendement soumis ratifie la loi actuelle sans amélioration—6504; trésor fédéral seul doit aider compagnies à supprimer passages à niveau—6507.

2e lecture—6508.

En comité général—6508.

Article 1er—6510.

Hon. Graham—Le fait de vendre une ligne ne dispense pas des premiers engagements—6510.

M. Northrup—Cas chemin de fer de Hastings—6515.

M. Blain—Cas Crédit Valley Ry—6515.

M. Sproule—Cas c. de f. Toronto, Grey et Bruce—6515.

Article 2—6517.

Hon. Graham—Valeurs déposées en garantie collatérale dans banque peuvent être considérées n'avoir jamais été émises du moment qu'elles sont rachetées—6518.

M. Lalor—Emises mais ni vendues ni placées sur marché—6518.

Article 3—6519.